

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



No. 2023 – 085

Le 26 juin 2023

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
HEXO Corp. (HEXO2)  
Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Tilray Brands, Inc. (« Tilray ») et HEXO Corp. (TSX : HEXO; NASDAQ : HEXO) (« HEXO » ou la « société ») ont annoncé le 23 juin 2023, la réalisation de leur convention d'arrangement.

Conformément aux modalités de l'arrangement, les actionnaires de HEXO Corp. recevront 0,4352 action ordinaire de Tilray Brands Inc. pour chaque action ordinaire de HEXO Corp. émise et en circulation détenue.

Les actions ordinaires de HEXO Corp. seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 26 juin 2023.

**CDCC - Détails du rajustement:**

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur HEXO2 seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 27 juin 2023**
- **SYMBOLES DES OPTIONS: HEXO2 deviendra HEXO3**
- **NOMBRE DE CONTRATS : Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR : 100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR HEXO3 CONTRAT: i) 3 actions ordinaires de Tilray Brands Inc., et une considération en espèces équivalente à 0.0464 (100 x 0.000464) d'un action de Tilray Brands, Inc.**  
  
**Le montant sera confirmé dans le cadre d'une nouvelle circulaire.**  
**ii) 0.33\$ CA**
- **PRIX DE LEVÉE : Inchangé**
- **NOUVEAU CUSIP : 88688T 10 0**

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

**La Bourse - Détails du rajustement:**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options HEXO2 seront transférées à la classe d'options HEXO3 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
HEXO2	HEXO3

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Anna Linardakis  
Directrice, Activités commerciales  
CDCC